



**Pôle Ressources**  
Direction des finances

# CONSEIL DE TERRITOIRE

**Du 14 décembre 2021**  
Affaire n° 4  
Rapporteur(s) : Patrice KONIECZNY

RAPPORT

## **Budget primitif 2022 du budget annexe de l'assainissement**

---

*Suivi* : Sam REVEL  
*Commission 1* :-  
*Commission 2* :-  
*Commission 3* :-  
*Commission 4* :-  
*Bureau Délibératif* :-  
*Bureau* :-  
*Conseil* : 14 décembre 2021

### **BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte puis être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section d'exploitation retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le rapport sur les orientations budgétaires qui a pour objet de préparer l'examen du budget primitif 2022 en donnant aux membres du Conseil de territoire les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget a été adopté par le Conseil de territoire le 16 novembre 2021.

Le service public de l'assainissement constitue un service public industriel et commercial (SPIC) dont le financement est assuré par la redevance assainissement perçus auprès des usagers. Cela implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses, ainsi que de spécialiser le budget dans un budget annexe.

## 1. SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2022

---

Le budget primitif 2022 du budget annexe de l'assainissement témoigne des orientations fortes de Plaine Commune en faveur de la politique publique de l'eau et de l'assainissement.

Il prévoit une augmentation du niveau d'investissement pour garantir l'entretien patrimonial des ouvrages d'assainissement, accompagner les différents projets d'aménagements urbains sur le territoire et protéger le milieu naturel.

Le maintien d'un haut niveau d'investissement pour répondre aux besoins et aux ambitions déterminées dans le plan territorial de l'assainissement en 2017 nécessite de faire évoluer le financement de la programmation d'investissement.

En effet, ce budget annexe est aujourd'hui dans une situation financière dégradée du fait d'un niveau de ressources propres trop bas pour couvrir l'ampleur des dépenses à réaliser. En conséquence, le financement de l'investissement repose quasi-uniquement sur l'emprunt, ce qui a eu pour effet de fortement augmenter l'encours de dette du budget annexe de l'assainissement.

Afin d'augmenter la capacité d'autofinancement des investissements et de s'orienter vers un financement plus équilibré, le budget 2022 prévoit une augmentation significative des recettes d'exploitation à travers une hausse du tarif de la redevance assainissement. Cette augmentation des recettes se couple à un effort de maîtrise des dépenses de gestion afin d'augmenter de manière importante l'épargne brute dégagée par la section d'exploitation.

### **Une programmation d'investissements ambitieuse**

Les dépenses d'équipements budgétées sont en hausse de 4,4% par rapport à 2021 pour atteindre 16 M€. Elles répondent aux orientations fixées dans le plan territorial de l'assainissement en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement collectif géré par Plaine Commune.

Les opérations prévues en 2022 visent notamment à pérenniser le patrimoine existant, protéger le milieu naturel et accompagner les projets d'aménagements urbains, en particulier les projets de transports en commun.

### **Des choix forts pour remédier à une situation financière dégradée**

Comme évoqué dans le débat d'orientations budgétaires lors du Conseil du 16 novembre 2021, le budget annexe de l'assainissement connaît un déséquilibre structurel du fait d'un niveau de recettes trop bas pour couvrir les dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissement.

Ces 3 dernières années, l'épargne brute dégagée par la section d'exploitation était inférieure au niveau des dépenses de remboursement de la dette. La capacité d'autofinancement des investissements, ou épargne nette, était donc négative avec la nécessité de financer l'intégralité des dépenses d'équipement par un recours à l'emprunt.

Cette situation a conduit à une forte augmentation du niveau d'endettement du budget annexe de l'assainissement qui devrait atteindre 48,1 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit un taux d'endettement proche des 500%.

Pour inverser cette trajectoire négative d'endettement, le budget 2022 prévoit un effort d'économies sur les dépenses d'exploitation, dont la hausse de +1,2% n'est due qu'à prise en compte plus précise des frais indirects du service de l'assainissement. Il prévoit également une hausse significative du tarif de la redevance assainissement, principale recette du budget annexe, de 20% générant une augmentation du produit de 1,6 M€. Au global, le montant des recettes d'exploitation est proposé en hausse de 19,8% pour

atteindre 10,2 M€.

La hausse de la redevance assainissement doit permettre de rattraper le retard de Plaine Commune par rapport aux collectivités voisines qui ont augmenté de manière substantielle cette recette ces dernières années. Elle permet de financer de manière plus équilibrée les investissements en diminuant le recours à l'emprunt et donc le rythme d'accroissement de la dette. Enfin, l'augmentation des recettes doit permettre de développer de nouvelles actions portées par le budget annexe en matière de lutte contre les nuisibles, et plus particulièrement la dératissage.

### **Des orientations politiques à réaffirmer en 2022**

L'augmentation de la redevance assainissement en 2022 est une première étape en vue de rééquilibrer la structure du budget annexe. L'objectif final du niveau de recettes de ce budget à la fin du mandat dépendra des attentes pour développer de nouvelles actions et mettre en œuvre des projets d'investissement au niveau territorial.

Ainsi, il est proposé de partager à nouveau collectivement les orientations de la politique publique de l'eau et de l'assainissement en 2022. Celles-ci permettront de définir la programmation d'investissements et d'actions pour y répondre, ainsi que les modalités de financement nécessaires.

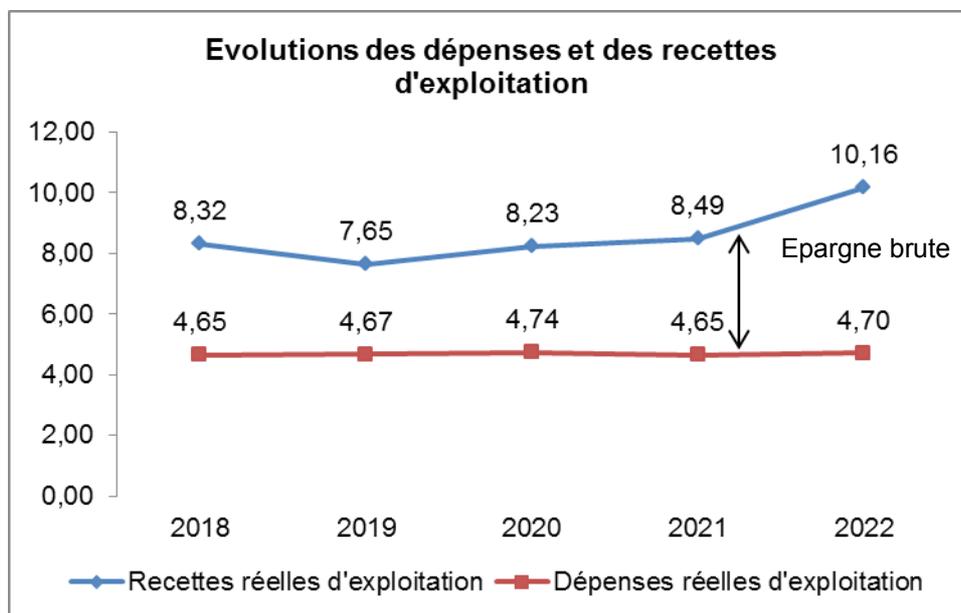
## 2. SITUATION FINANCIERE GENERALE

Les principaux indicateurs d'analyse de la situation financière sont les suivants :

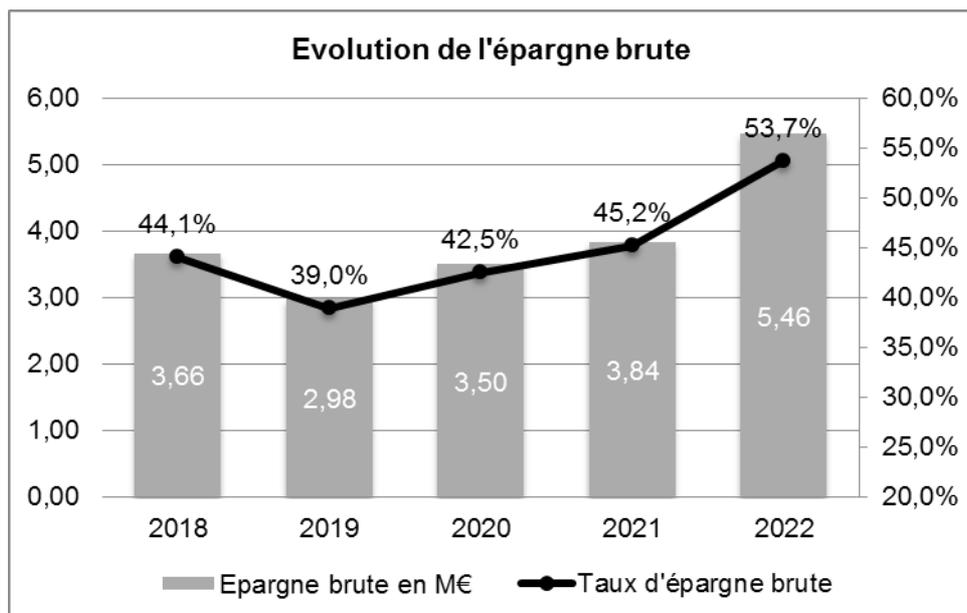
- **L'épargne brute** : il s'agit de la différence entre les recettes réelles d'exploitation et les dépenses réelles d'exploitation. Elle permet d'apprécier la qualité de gestion de la collectivité et illustre sa capacité à dégager des ressources sur sa section d'exploitation.
- **L'épargne nette** : il s'agit de l'épargne brute, de laquelle est soustrait le remboursement du capital de la dette. Elle illustre la capacité qu'a la collectivité à dégager des moyens afin de financer sa section d'investissement.
- **Le taux d'endettement** : il s'agit du volume de stock de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement. Il permet de mesurer la charge de la dette relativement aux ressources du budget.
- **La capacité de désendettement** : il s'agit du volume de stock de dette rapporté au niveau d'épargne brute. Elle permet d'apprécier, en années, la capacité dont dispose la collectivité pour rembourser sa dette, et donc sa solvabilité financière.

### 2.1. L'épargne brute et l'épargne nette

Depuis 2019, les recettes réelles d'exploitation augmentent à un rythme plus rapide que les dépenses réelles d'exploitation, ce qui permet d'augmenter l'épargne brute mais à un niveau insuffisant pour couvrir les besoins de la section d'investissement.



Le budget primitif 2022 prévoit une hausse significative des recettes afin de corriger le déséquilibre du budget annexe. Cela se traduit par une augmentation de l'épargne brute prévisionnelle de +42,3% pour atteindre 5,5 M€.



Cette orientation est justifiée par la situation financière dégradée dans laquelle se trouve le budget annexe assainissement depuis plusieurs années. En effet, l'épargne brute dégagée par la section d'exploitation ne permettait plus de couvrir les dépenses de remboursement en capital de la dette, d'où un niveau d'épargne nette négatif dans les budgets primitifs 2019 à 2021.

En M€	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Epargne brute</b>	3,66	2,98	3,50	3,84	5,46
<b>Remboursement en capital de la dette</b>	3,31	3,50	4,30	4,35	4,66
<b>Epargne nette</b>	0,35	-0,52	-0,80	-0,52	0,80

Une épargne nette négative signifie que l'ensemble des dépenses d'investissement, par ailleurs en hausse sur cette période, sont à financer par l'emprunt.

## **2.2. Le niveau d'endettement du territoire**

L'important recours à l'emprunt pour financer les programmations annuelles d'investissement a conduit à une augmentation rapide de l'endettement du budget annexe assainissement qui devrait atteindre 48,1 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette au 1/01/N	38,20	41,79	43,63	45,42	48,07
<i>Evolution</i>		9,4%	4,4%	4,1%	5,8%
Capacité de désendettement	10,4	14,0	12,5	11,8	8,8
Taux d'endettement	459%	547%	530%	535%	473%

Si l'augmentation de l'épargne brute depuis 2019 a permis de maintenir la capacité de désendettement à un niveau acceptable, le taux d'endettement dépasse, quant à lui, les 500% en 2021. Les inscriptions du budget 2022 visent à modifier la trajectoire de l'endettement du budget annexe à la fois par une maîtrise des dépenses de gestion et par l'augmentation des recettes.

### 3. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation regroupe tous les crédits nécessaires au fonctionnement courant de la Direction de l'eau et de l'assainissement, c'est-à-dire les recettes et dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants : redevance assainissement en recettes, et en dépenses les charges de personnel, l'entretien des réseaux, les moyens généraux de la direction et les frais financiers.

#### 3.1. Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation budgétées en 2022 s'élèvent à 10,2 M€ et sont en hausse de +19,8% par rapport à 2021.

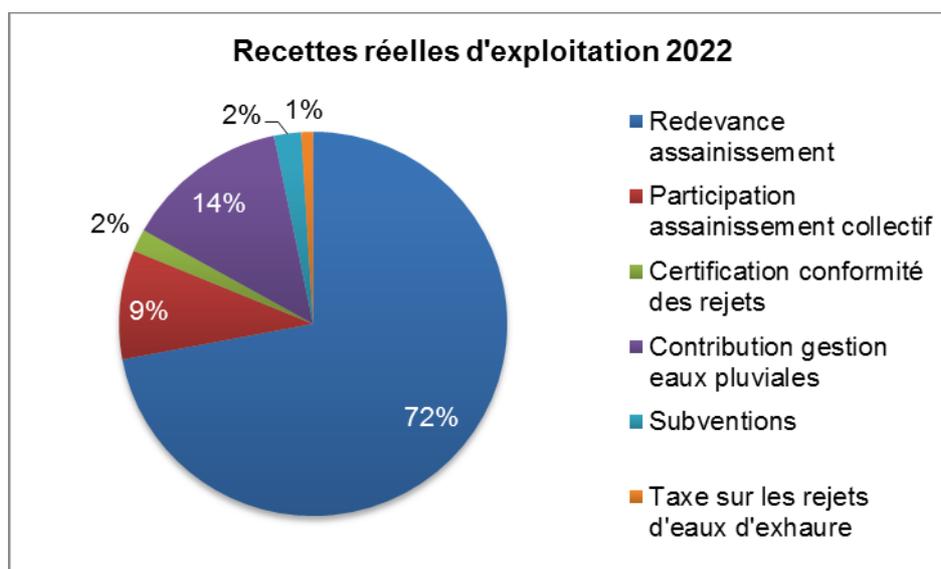
##### 3.1.1. Présentation générale

	2021	2022	Evolution 22/21	
<b>Redevance assainissement</b>	5 739 200	7 321 080	1 581 880	27,6%
<b>Participation assainissement collectif</b>	1 000 000	930 000	- 70 000	-7,0%
<b>Certification conformité des rejets</b>	236 000	192 000	- 44 000	-18,6%
<b>Contribution gestion eaux pluviales</b>	1 304 130	1 387 630	83 500	6,4%
<b>Subventions</b>	206 000	231 000	25 000	12,1%
<b>Taxe sur les rejets d'eaux d'exhaure</b>	-	100 000	100 000	
<b>TOTAL</b>	<b>8 485 330</b>	<b>10 161 710</b>	<b>1 676 380</b>	<b>19,8%</b>

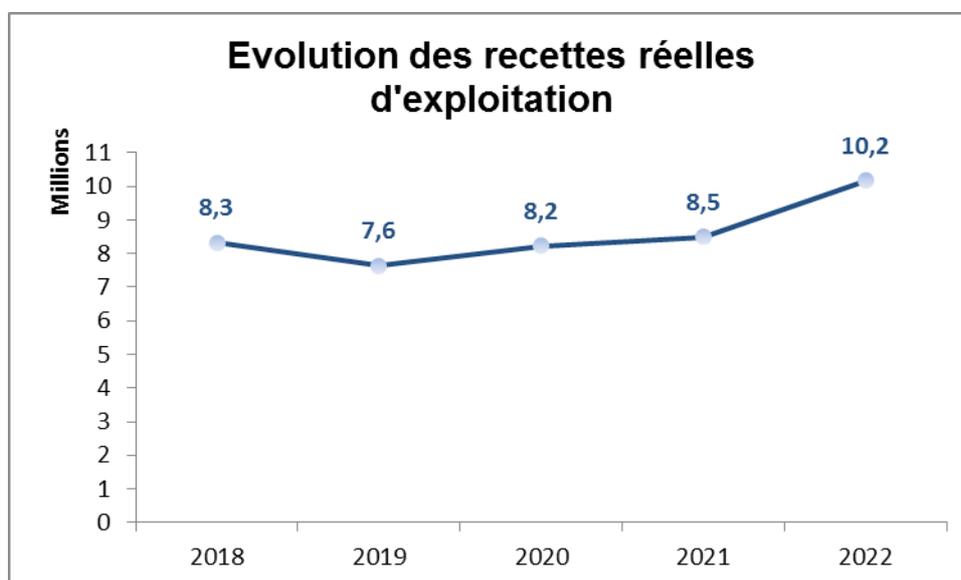
La redevance assainissement est la principale recette du budget annexe (72%), à laquelle s'ajoutent les participations à l'assainissement collectif (9%) et les recettes à percevoir pour la certification de conformité des rejets (2%).

La contribution du budget principal pour la gestion des eaux pluviales et les subventions représentent respectivement 14% et 2% des recettes.

Enfin, une nouvelle taxe sur les rejets d'eau d'exhaure est introduite en 2022, représentant 2% des recettes.



Depuis 2018, les recettes d'exploitation budgétées sont plutôt stables à hauteur de 8 M€. L'année 2022 prévoit une rupture par rapport aux budgets primitifs précédents avec une forte augmentation des recettes visant à rééquilibrer le budget annexe en dégagant davantage d'épargne brute.



### 3.1.2. La redevance assainissement

La redevance assainissement permet de financer le service public assuré par Plaine Commune. Son produit est proportionnel aux volumes d'eau consommés chaque année. La redevance assainissement est composée de 3 parts :

- Une part communale ou intercommunale, perçue par l'EPT ;
- Une part départementale pour financer les ouvrages de transports départementaux et la lutte contre inondations et les pollutions du milieu naturel ;
- Une part interdépartementale perçue par le SIIAP pour financer les collecteurs profonds qui mènent les eaux usées aux stations d'épuration.

En 2021, la part intercommunale ne représentait que 13% de la redevance avec 0,247 €/m<sup>3</sup> alors que les parts départementales et interdépartementales s'élevaient respectivement à 0,5815 €/m<sup>3</sup> et 1,097 €/m<sup>3</sup>. Les tarifs des parts départementales et interdépartementales augmentent de manière régulière tandis que le tarif intercommunal demeure à un niveau peu élevé comparativement aux autres EPT du département (0,45 €/m<sup>3</sup> à Est Ensemble, 0,565 €/m<sup>3</sup> à Paris Terres d'Envol et 1 €/m<sup>3</sup> à Grand Paris Grand Est).

Après une augmentation limitée à +3% en 2021 (de 0,24 à 0,247 €/m<sup>3</sup>), il est proposé d'augmenter de manière substantielle le tarif de la redevance assainissement en 2022 pour le porter à 0,296 €/m<sup>3</sup> (+20%), et par conséquent le produit de la redevance de +1,6 M€.

Cette augmentation des recettes doit permettre d'augmenter l'épargne brute dégagée par la section d'exploitation et donc la capacité d'autofinancement des investissements afin de réduire le recours à l'emprunt. L'objectif est, à termes, de stabiliser, voire réduire, le niveau de l'endettement du budget annexe qui a atteint le niveau très élevé de 45,4 M€ fin 2020. Par ailleurs, la hausse du tarif doit permettre de résorber l'écart existant entre le niveau de la redevance de Plaine Commune et ceux des collectivités voisines. Enfin, l'augmentation des recettes doit permettre de pouvoir développer de nouvelles actions en matière de lutte contre les nuisibles (dératisation).

L'impact de la hausse de la redevance sur les contribuables est estimé à +5,88 € par an pour un foyer moyen (consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> d'eau).

Une délibération spécifique est présentée au Conseil de territoire du 14 décembre 2021 pour approuver

la hausse du tarif de la redevance assainissement.

### 3.1.3. Les autres recettes d'exploitation

- La participation à l'assainissement collectif

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) a été instaurée par délibération du 17 septembre 2013, en remplacement de l'ancienne participation pour le raccordement à l'égout, et est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le montant de la PAC se justifie par « l'économie réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration réglementaire, ou la mise aux normes d'une telle installation ». Ainsi, la PAC est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public d'assainissement ou à compter de l'achèvement de travaux d'extension ou de réaménagement (lorsque l'extension aboutit à la production d'eaux usées supplémentaires).

Le produit de la PAC budgété en 2022 s'élève à 930 000 €, soit une baisse de -7% par rapport à 2021, afin de tenir compte du niveau de réalisation de l'année passée.

- Les recettes liées à la certification de la conformité des rejets

Plaine Commune perçoit des recettes pour réaliser des certificats de conformité des rejets d'assainissement pour les particuliers dans le cadre des ventes immobilières. Le produit de ces recettes s'élève à 192 000 € en 2022 soit une baisse de -18,6% par rapport à 2021 pour prendre en compte l'arrêt des enquêtes de conformité dans le cadre des cessions immobilières de biens raccordés aux réseaux unitaires.

Une délibération spécifique est présentée au Conseil de territoire du 14 décembre 2021 pour approuver la suppression des enquêtes dans pareil cas.

- La contribution à la gestion des eaux pluviales

Le budget principal de Plaine Commune verse chaque année une contribution pour la gestion des eaux pluviales, ce service n'ayant pas de but industriel et commercial. Le montant de cette contribution est calculé selon les modalités fixées par la circulaire du 12 décembre 1978. En 2022, cette contribution s'élève à 1,4 M€, en hausse de +6,4% par rapport à 2021.

- Les subventions perçues

Les subventions perçues pour la section d'exploitation s'élèvent à 231 000 €, en hausse de +12,1% par rapport à 2021.

- La taxe sur les rejets d'eaux d'exhaure

Le budget 2022 prévoit l'instauration d'une taxe sur les rejets d'eaux d'exhaure. Il s'agit des eaux d'infiltration (eaux issues de la nappe phréatique en particulier) évacuées dans le cadre de chantiers souterrains nécessitant l'assèchement de la zone de travail pour la bonne exécution des travaux. L'objectif est de faire participer les entreprises concernées au financement du service public de l'assainissement dont elles sont usagers en les soumettant à la redevance assainissement. Le produit de cette nouvelle taxe est estimé à 100 000 € en 2022.

### 3.2. Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation budgétées en 2022 s'élèvent à 4,7 M€ et sont en hausse de +1,2% par rapport à 2021.

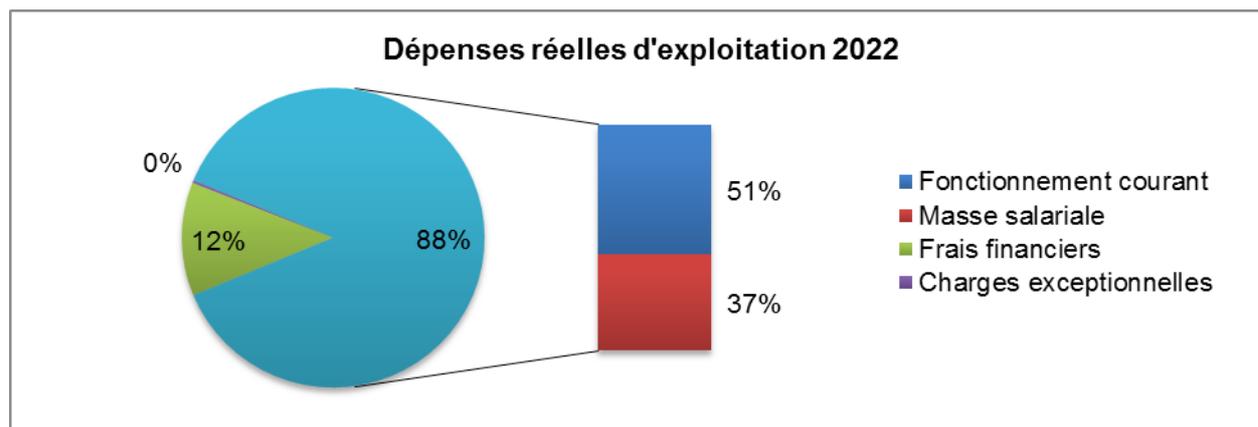
#### 3.2.1. Présentation générale

	2021	2022	Evolution 22/21	
<b>Dépenses de gestion</b>	3 942 175	4 117 008	174 833	4,4%
<i>Fonctionnement courant</i>	2 297 175	2 370 635	73 460	3,2%

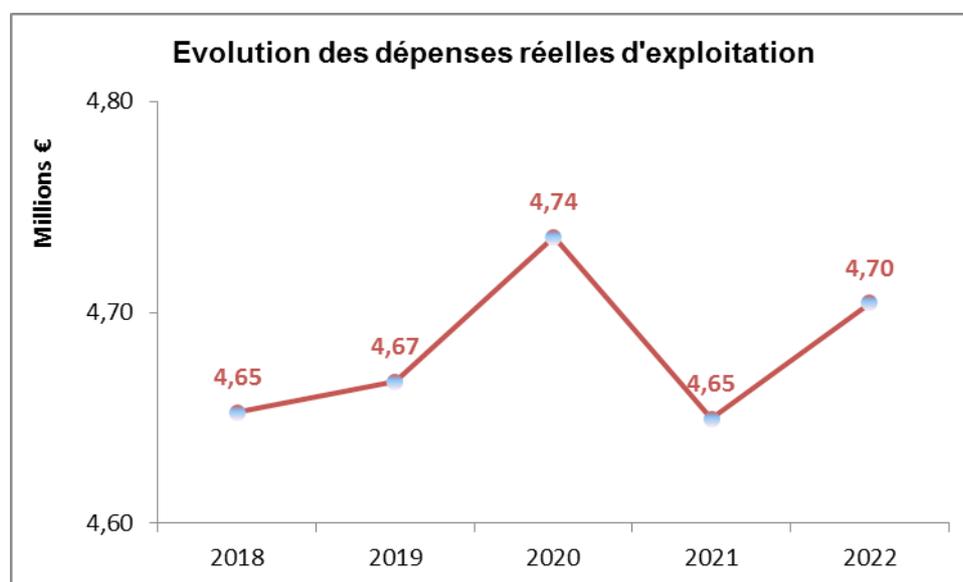
Masse salariale	1 645 000	1 746 373	101 373	6,2%
Frais financiers	603 444	574 318	- 29 126	-4,8%
Charges exceptionnelles	104 000	13 000	- 91 000	-87,5%
<b>TOTAL</b>	<b>4 649 619</b>	<b>4 704 326</b>	<b>54 707</b>	<b>1,2%</b>

Les dépenses de gestion représentent 88% des dépenses réelles d'exploitation et se répartissent entre les dépenses de fonctionnement courant (51%) et la masse salariale (37%).

Le second poste de dépenses est celui des frais financiers (12%), les charges exceptionnelles étant résiduelles (moins de 1%).



Après une légère hausse entre 2018 et 2020, puis une baisse en 2021, les dépenses réelles d'exploitation budgétées repartent à la hausse du fait de la nouvelle évaluation des frais indirects pris en charge par le budget annexe.



### 3.2.2. Les dépenses de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant sont comptabilisées aux chapitres 11 et 65. Elles correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités des services de la Direction de l'eau et de l'assainissement, hors frais de personnel.

Les dépenses de fonctionnement courant budgétées en 2022 s'élèvent à 2,4 M€, soit +3,2% par rapport à 2021.

Les principaux postes de dépenses sont l'entretien des réseaux (1,3 M€), l'accompagnement des riverains et la production des certificats de conformité de raccordement au réseau (0,4 M€) ainsi que les moyens généraux de la direction (0,3 M€) avec notamment les frais de location des locaux occupés par la Direction de l'eau et de l'assainissement.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, ont été recensés avec précision les frais indirects de gestion du service public de l'assainissement pris en charge sur le budget principal afin de pouvoir les financer par un dépense du budget annexe (financement croisé), et donc de couvrir l'intégralité du service.

Ces frais ont été calculés sur la base du ratio des effectifs affectés au service sur le nombre total des effectifs de Plaine Commune, soit 1,6% (33 ETP pour 2 058 ETP au total).

La liste des frais pris en charge ci-dessous permet d'évaluer une dépense pour le budget annexe à hauteur de 200 000 € en 2022.

Objet	Base de calcul	Ratio utilisé	Montant part assainissement
<b>Dépenses de gestion du service</b>			<b>35 942 €</b>
<b>Equipements informatiques</b>	610 475 €	1,6%	9 789 €
<b>Assurances locaux</b>	132 000 €	1,6%	2 117 €
<b>Assurances véhicules</b>	730 000 €	1,6%	11 706 €
<b>Formation professionnelle</b>	349 000 €	1,6%	5 596 €
<b>Politique RH</b>	420 000 €	1,6%	6 735 €
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>10 193 817 €</b>	<b>1,6%</b>	<b>163 458 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>199 400 €</b>

### 3.2.3. Les dépenses de personnel

La masse salariale budgétée en 2022 représente une dépense de 1,7 M€, en hausse de +6,2% par rapport à 2021.

	2021	2022	Evolution 22/21	
<b>Rémunérations des agents</b>	1 137 096	1 218 967	81 871	7,2%
<i>dont traitements</i>	583 210	625 201	41 991	7,2%
<i>dont régime indemnitaire</i>	553 886	593 766	39 880	7,2%
<b>Versement transport</b>	16 290	17 464	1 174	7,2%
<b>Cotisations sociales et patronales</b>	443 110	488 985	45 875	10,4%
<b>Cotisations au CNFPT et au CDG</b>	8 145	8 732	587	7,2%
<b>Autres charges sociales</b>	40 359	12 225	-28 134	-69,7%
<b>TOTAL</b>	<b>1 645 000</b>	<b>1 746 373</b>	<b>101 373</b>	<b>6,2%</b>

L'augmentation des dépenses de personnel en 2022 s'explique à la fois par la création de 2 nouveaux postes (un responsable administratif et financier ainsi qu'un chargé de mission mise en conformité des réseaux) dans le cadre de la réorganisation des services et par une faible vacance de postes anticipée sur l'année.

### 3.2.4. Les frais financiers

Du fait du contexte avec des taux d'intérêt bas et de la gestion active menée par la collectivité, les frais

financiers sont en diminution de -4,8% par rapport à 2021 à hauteur de 574 000 €.

### **3.2.5. Les charges exceptionnelles**

Les dépenses exceptionnelles s'élèvent à seulement 13 000 € en 2022 du fait d'une réduction de l'enveloppe consacrée aux annulations de titres sur exercice antérieur.

## 4. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les mouvements en investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement d'ouvrages et travaux d'infrastructure. Ils comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

### 4.1. Les dépenses d'investissement

#### 4.1.1. Présentation générale

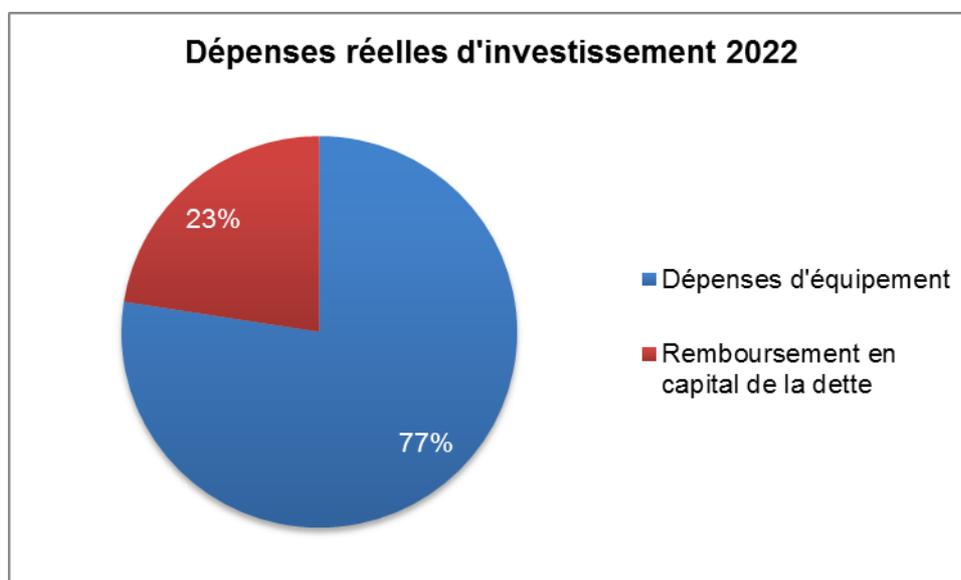
Les dépenses réelles d'investissement budgétées en 2022 s'élèvent à 20,7 M€ et sont en hausse de +5% par rapport à 2021.

	2021	2022
Dépenses d'équipement	15 320 986	15 998 120
Remboursement de la dette	4 351 633	4 655 683
<b>TOTAL</b>	<b>19 672 619</b>	<b>20 653 803</b>

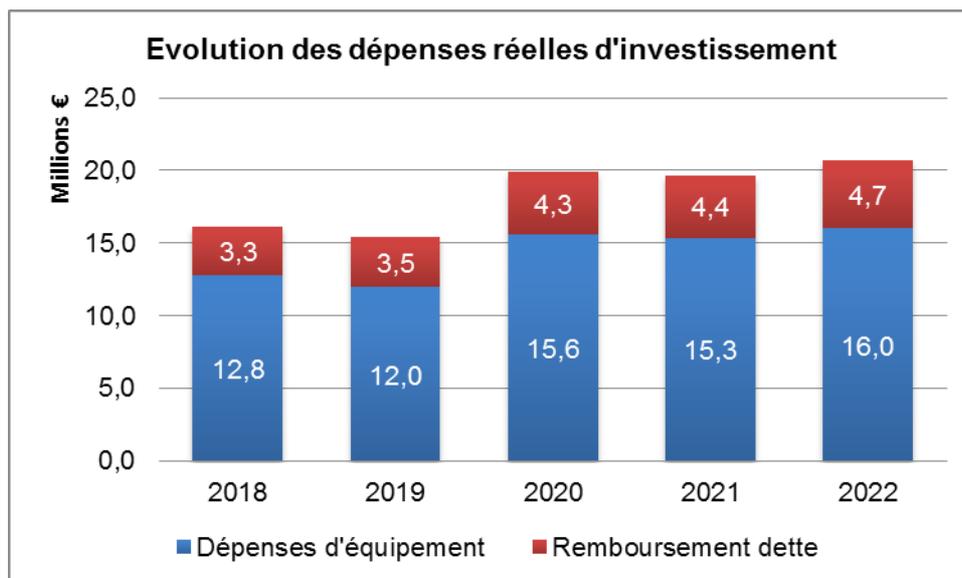
Les dépenses d'investissement peuvent être classées en 2 catégories :

- Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses directes d'investissement (études, travaux, acquisitions, grosses réparations, subventions versées) ;
- Le remboursement du capital de la dette ;

Les dépenses d'équipement représentent 77% des dépenses réelles d'investissement et le remboursement en capital de la dette 23%.



Les dépenses d'investissement du budget annexe évoluent de façon variable depuis 2018 mais avec un renforcement significatif des dépenses d'équipement budgétées depuis 2020. Le remboursement en capital de la dette est, quant à lui, en hausse constante du fait de l'augmentation de l'encours de dette du budget annexe.



#### 4.1.2. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont comptabilisées aux chapitres 20, 21 et 23, et comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (études avant travaux, licences, brevets) et à des immobilisations corporelles (travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisition de matériel ou de mobilier).

En 2022, les dépenses d'équipement sont budgétées à hauteur de 16 M€, soit une hausse de 4,4% par rapport à 2021.

Le plan territorial de l'assainissement adopté en mai 2017 fixe les orientations et le programme des travaux sur les ouvrages d'assainissement à moyen et long terme en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement collectif géré par Plaine Commune.

Les opérations en investissement du budget annexe assainissement sont structurées selon les 5 objectifs du plan et les montants inscrits se répartissent de la manière suivante :

<b>Pérenniser le patrimoine</b>	7 008 000
<b>Protéger le milieu naturel</b>	5 274 000
<b>Valoriser l'eau dans la ville</b>	240 000
<b>Coordination des infrastructures de transports</b>	1 750 000
<b>Moyens généraux</b>	1 726 120
<b>TOTAL</b>	<b>15 998 120</b>

Les principales opérations financées en 2022 sont les suivantes :

- Les investissements récurrents de gestion patrimoniale des ouvrages (2,4 M€) ;
- Le dévoiement des réseaux pour la construction des stations de métro des futures lignes 15, 16 et 17 (1,8 M€) ;
- La relocalisation de la régie assainissement sur le site de Valmy à La Courneuve (1,6 M€) ;
- Rue Gautier Bauce à Stains (1,6 M€) ;
- Rue Louis Bouxin à L'Île-Saint-Denis (1,6 M€) ;
- Rue des Rosiers à Saint-Ouen (1,4 M€) ;
- Rue Maurice Bokanowski à Pierrefitte (1 M€) ;
- Rue Auvry à Aubervilliers (0,6 M€).

Des crédits d'études sont également prévus pour l'opération de découverte de la Vieille Mer sur son tracé entre la sortie du parc Georges Valbon et la confluence du canal de Saint-Denis avec la Seine (150 000 €).

Les dépenses d'équipement font l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et en crédits de paiement (CP). Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur la durée du programme ou du projet, tandis que les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'exercice.

En l'absence d'adoption du plan d'investissement de mandat en 2021, les nouvelles AP du budget 2022, présentées dans une délibération spécifique, ont été limitées aux montants des CP pour 2022 (auquel une marge de 10% a été ajoutée pour garantir une souplesse de gestion pour les services) pour les nouvelles autorisations de programme quinquennales et les nouveaux projets lancés cette année.

Les montants de ces AP seront révisés lors de l'adoption du prochain budget primitif, une fois le plan d'investissement de mandat adopté, pour les faire correspondre aux montants pluriannuels effectifs de ces programmes et projets d'investissements.

#### **4.1.3. Le remboursement de la dette**

Les dépenses de remboursement en capital de la dette s'élèvent à 4,7 M€ en 2022 et sont en augmentation de +7% par rapport à 2021. Cette augmentation résulte de celle de l'encours de dette ces dernières années, du fait d'un niveau d'autofinancement insuffisant.

### **4.2. Les recettes d'investissement**

#### **4.2.1. Présentation générale**

Les recettes réelles d'investissement budgétées en 2022 s'élèvent à 3,5 M€, en hausse de +25,6% par rapport à 2021.

	2021	2022
<b>Subventions d'équipement</b>	1 294 500	2 510 000
<b>FCTVA</b>	1 500 000	1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 794 500</b>	<b>3 510 000</b>

#### **4.2.2. Les subventions et les participations**

Les subventions et les participations sont comptabilisées aux chapitres 13 et comprennent l'ensemble des recettes liées à la réalisation d'études ou d'opérations en investissement.

Le montant des subventions d'équipement budgété en 2022 est de 2,5 M€, en hausse de +94% par rapport à 2021. Cette forte hausse est liée à la perception d'une subvention importante de la Société du Grand Paris pour la réalisation des travaux de dévoiement des réseaux dans le cadre de la construction des stations des futures lignes de métro (2,1 M€).

#### **4.2.3. Le Fonds de compensation de la TVA**

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est une dotation destinée à assurer une compensation, au taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur certaines de leurs dépenses et qu'elles ne peuvent récupérer par voie fiscale.

En investissement, les dépenses éligibles à cette compensation sont notamment celles relatives aux immobilisations corporelles.

Le montant du FCTVA est estimé à 1 M€ en 2022, en baisse de -33% par rapport à 2021, pour tenir compte du niveau de réalisation de l'année passée.

## 5. EQUILIBRE DU BUDGET

---

Compte-tenu des montants inscrits, le budget s'équilibre dans les conditions suivantes :

En M€	BP 2021	BP 2022	Evolution
<i>Recettes d'exploitation (a)</i>	8 485 330	10 161 710	19,8%
<i>Dépenses d'exploitation (b)</i>	4 649 619	4 704 326	1,2%
<b><i>Epargne brute (c = a - b)</i></b>	<b>3 835 711</b>	<b>5 457 384</b>	<b>42,3%</b>
<i>Dépenses d'investissement (d)</i>	19 672 619	20 653 803	5,0%
<i>Recettes d'investissement (e)</i>	2 794 500	3 510 000	25,6%
<b><i>Besoin de financement (f = d - e)</i></b>	<b>16 878 119</b>	<b>17 143 803</b>	<b>1,6%</b>
<b><i>Besoin d'emprunt (g = f - c)</i></b>	<b>13 042 408</b>	<b>11 686 419</b>	<b>-10,4%</b>

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 5,5 M€ en 2022, soit une hausse de +42,3% par rapport au BP 2021. Le besoin d'emprunt est, quant à lui, en diminution de -10,4% et estimé à 11,7 M€.

### Conclusion :

Il est demandé aux membres du Conseil de territoire :

- d'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe de l'assainissement ;
- d'approuver la hausse du tarif de la redevance assainissement à 0,296 €/m<sup>3</sup>.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>20005786700026</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>AUTRE EPT Plaine Commune</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie Saint-Denis municipale

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Budget primitif (projet de budget)</b>
---

BUDGET : Assainissement (2)

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	21
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	22
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	23
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	24
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	25

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	26
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	28

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	29
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération n° 004/06 du 31/01/2006.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 542 156,00	10 562 156,00

+

+

+

<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>O</b>		
<b>R</b>	<b>T</b>		
<b>S</b>	<b>S</b>		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b> (3)	<b>10 542 156,00</b>	<b>10 562 156,00</b>
--	----------------------	----------------------

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	21 054 249,00	21 054 249,00

+

+

+

<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>O</b>		
<b>R</b>	<b>T</b>		
<b>S</b>	<b>S</b>		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION</b> <b>D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>21 054 249,00</b>	<b>21 054 249,00</b>
---	----------------------	----------------------

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>31 596 405,00</b>	<b>31 616 405,00</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 157 175,00	0,00	2 230 635,00	0,00	2 230 635,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 645 000,00	0,00	1 746 373,00	0,00	1 746 373,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00	0,00	140 000,00	0,00	140 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>3 942 175,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 117 008,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 117 008,00</b>
66	Charges financières	603 444,00	0,00	554 318,00	0,00	554 318,00
67	Charges exceptionnelles	104 000,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>4 649 619,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 684 326,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 684 326,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 543 693,00		4 055 830,00	0,00	4 055 830,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 692 464,00		1 802 000,00	0,00	1 802 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>4 236 157,00</b>		<b>5 857 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 857 830,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 885 776,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 542 156,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 542 156,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10 542 156,00</b>
---	----------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 279 330,00	0,00	9 930 710,00	0,00	9 930 710,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	206 000,00	0,00	231 000,00	0,00	231 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>8 485 330,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 161 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 161 710,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>8 485 330,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 161 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 161 710,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	400 446,00		400 446,00	0,00	400 446,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>400 446,00</b>		<b>400 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400 446,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 885 776,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 562 156,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 562 156,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10 562 156,00</b>
---	----------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>5 457 384,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	1 128 500,00	0,00	1 341 500,00	0,00	1 341 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 898 986,00	0,00	2 176 120,00	0,00	2 176 120,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 293 500,00	0,00	12 480 500,00	0,00	12 480 500,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>15 320 986,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 998 120,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 998 120,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 351 633,00	0,00	4 655 683,00	0,00	4 655 683,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>4 351 633,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 655 683,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 655 683,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>19 672 619,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 653 803,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 653 803,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	400 446,00		400 446,00	0,00	400 446,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>400 446,00</b>		<b>400 446,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400 446,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>20 073 065,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 054 249,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 054 249,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>21 054 249,00</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 294 500,00	0,00	2 510 000,00	0,00	2 510 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	12 692 408,00	0,00	11 686 419,00	0,00	11 686 419,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>14 336 908,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 196 419,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 196 419,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>15 836 908,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 196 419,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 196 419,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 543 693,00		4 055 830,00	0,00	4 055 830,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 692 464,00		1 802 000,00	0,00	1 802 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 236 157,00</b>		<b>5 857 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 857 830,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>20 073 065,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 054 249,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 054 249,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>21 054 249,00</b>
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>5 457 384,00</b>
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 230 635,00		2 230 635,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 746 373,00		1 746 373,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00		140 000,00
66	Charges financières	554 318,00	0,00	554 318,00
67	Charges exceptionnelles	13 000,00	0,00	13 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 802 000,00	1 802 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		4 055 830,00	4 055 830,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>4 684 326,00</b>	<b>5 857 830,00</b>	<b>10 542 156,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10 542 156,00</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	400 446,00	400 446,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 655 683,00	0,00	4 655 683,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 341 500,00	0,00	1 341 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 176 120,00	0,00	2 176 120,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	12 480 500,00	0,00	12 480 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>20 653 803,00</b>	<b>400 446,00</b>	<b>21 054 249,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>21 054 249,00</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 930 710,00		9 930 710,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	231 000,00		231 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	400 446,00	400 446,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>10 161 710,00</b>	<b>400 446,00</b>	<b>10 562 156,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10 562 156,00</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
13	Subventions d'investissement	2 510 000,00	0,00	2 510 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 686 419,00	0,00	11 686 419,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 802 000,00	1 802 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		4 055 830,00	4 055 830,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>15 196 419,00</b>	<b>5 857 830,00</b>	<b>21 054 249,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>21 054 249,00</b>
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>A1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>2 157 175,00</b>	<b>2 230 635,00</b>	<b>0,00</b>
605	Achats d'eau	700,00	650,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	90 000,00	80 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	17 000,00	15 500,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 700,00	0,00
6066	Carburants	0,00	6 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 800,00	1 900,00	0,00
611	Sous-traitance générale	247 000,00	269 260,00	0,00
6132	Locations immobilières	100 000,00	110 000,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	45 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	29 000,00	27 900,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	22 000,00	20 000,00	0,00
6156	Maintenance	1 279 825,00	1 246 900,00	0,00
618	Divers	73 000,00	65 000,00	0,00
6222	Commissions recouvrement redevance	137 000,00	130 000,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	5 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	7 500,00	5 000,00	0,00
6257	Réceptions	350,00	350,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	475,00	0,00
6287	Remboursements de frais	150 000,00	200 000,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>1 645 000,00</b>	<b>1 746 373,00</b>	<b>0,00</b>
6331	Versement de mobilité	16 290,00	17 464,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 145,00	8 732,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 145,00	8 732,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	583 210,00	625 201,00	0,00
6412	Congés payés	48 872,00	52 391,00	0,00
6413	Primes et gratifications	211 780,00	227 028,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	228 071,00	244 492,00	0,00
6415	Supplément familial	65 163,00	69 855,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	195 489,00	209 565,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	195 489,00	209 565,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	48 874,00	52 391,00	0,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	35 472,00	17 464,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	3 493,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>140 000,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>0,00</b>
658	Charges diverses de gestion courante	140 000,00	140 000,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>3 942 175,00</b>	<b>4 117 008,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>603 444,00</b>	<b>554 318,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	573 444,00	554 318,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	30 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>104 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	66 000,00	13 000,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	36 000,00	0,00	0,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	2 000,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e + f</b>		<b>4 649 619,00</b>	<b>4 684 326,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 543 693,00</b>	<b>4 055 830,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>1 692 464,00</b>	<b>1 802 000,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 692 464,00	1 802 000,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 236 157,00</b>	<b>5 857 830,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>4 236 157,00</b>	<b>5 857 830,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>8 885 776,00</b>	<b>10 542 156,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

**EPT Plaine Commune - Assainissement - BP (projet de budget) - 2022**

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>			<b>0,00</b>
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>			<b>10 542 156,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>8 279 330,00</b>	<b>9 930 710,00</b>	<b>0,00</b>
70128	Autres taxes et redevances	1 000 000,00	930 000,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	5 739 200,00	7 421 080,00	0,00
7063	Contrib. communes, etab.pub.(eaux pluv.)	1 304 130,00	1 387 630,00	0,00
7068	Autres prestations de services	236 000,00	192 000,00	0,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>206 000,00</b>	<b>231 000,00</b>	<b>0,00</b>
748	Autres subventions d'exploitation	206 000,00	231 000,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>8 485 330,00</b>	<b>10 161 710,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>8 485 330,00</b>	<b>10 161 710,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>400 446,00</b>	<b>400 446,00</b>	<b>0,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	400 446,00	400 446,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>400 446,00</b>	<b>400 446,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>8 885 776,00</b>	<b>10 562 156,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10 562 156,00</b>
---	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>1 128 500,00</b>	<b>1 341 500,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	1 128 500,00	1 341 500,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>1 898 986,00</b>	<b>2 176 120,00</b>	<b>0,00</b>
21532	Réseaux d'assainissement	989 000,00	510 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	909 986,00	1 666 120,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>12 293 500,00</b>	<b>12 480 500,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	12 293 500,00	12 480 500,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>15 320 986,00</b>	<b>15 998 120,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>4 351 633,00</b>	<b>4 655 683,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	4 351 633,00	4 655 683,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>4 351 633,00</b>	<b>4 655 683,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>19 672 619,00</b>	<b>20 653 803,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>400 446,00</b>	<b>400 446,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>400 446,00</b>	<b>400 446,00</b>	<b>0,00</b>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	215 479,00	215 479,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	25 888,00	25 888,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	401,00	401,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	158 678,00	158 678,00	0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>400 446,00</b>	<b>400 446,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>20 073 065,00</b>	<b>21 054 249,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>21 054 249,00</b>
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).